

DES PERSONNELS DES PRÉFECTURES MERCI M. LE MINISTRE



LORS D'UN DÉBAT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE, M DARMANIN A RÉAGI FERMEMENT FACE A L'ATTAQUE VERBALE D'UN DÉPUTÉ A L'ENCONTRE DES FONCTIONNAIRES DE PRÉFECTURE.

LES FONCTIONNAIRES DES BUREAUX DES ASSOCIATIONS ONT ÉTÉ LA CIBLE DE CRITIQUES D'UN DÉPUTÉ.
M DARMANIN A COMDANNÉ SANS HÉSITATION DE TELS PROPOS ET A PRONÉ LA QUALITÉ, LE SÉRIEUX DU TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES DES PREFECTURES, ET EN PARTICULIER, LES COLLÈGUES DES BUREAUX DES ASSOCIATIONS.



BRAVO ...MAIS ATTENTION...

Le projet de loi confortant le respect des principes de la République prévoit un **renforcement des missions des préfets** vis-à-vis des associations par 3 mesures :

- Délivrer des agréments de l'État et des subventions publiques à la souscription, par la structure associative, d'un « contrat d'engagement républicain » ;
- Contrôler l'usage et le fonctionnement des fonds de dotation, pour éviter le détournement de la finalité d'intérêt général ;
- Permettre la dissolution administrative des associations troublant gravement l'ordre public ou appelant à la discrimination, à la haine ou à la violence ...

⚠ Ce rajout de missions risque de déséquilibrer encore un peu plus les préfetures, en l'absence de compensation en effectifs. Les bureaux chargés de la gestion des associations (entre autres) sont-ils dimensionnés pour accueillir plus de missions ? Encore une affaire à suivre de près.